

**Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 27 juin 2024 à 19h30.**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-centre à dix-neuf heures trente, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du vingt juin deux mil vingt-quatre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Nombre de membres en exercice : 29**

**Présents : 24**

Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Olivia SALLÉ, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Patrice PUCHOIS, Dominique SKRZYPCZAK, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL, Yannick LIEVIN, Emmanuel CHARETTE, Philippe KUPPENS.

**Absents ayant donné procuration : 5**

Monsieur Christian LEMAIRE donne procuration à Monsieur Luc MONNET  
Madame Marie-Françoise TAHON donne procuration à Madame Joëlle DUPRIEZ  
Monsieur Fabien DELPORTE donne procuration à Marie-Astrid DELANNOY  
Madame Sandrine BROCARD donne procuration à Catherine MORTREUX  
Madame Annie BAGGIO donne procuration à Daniela MORONVAL

**Secrétaire :**

Monsieur Jean MOULLIÈRE

Monsieur le Maire salue les membres du Conseil municipal, le public présent physiquement et les internautes qui suivent en direct la séance via les réseaux sociaux. Ce Conseil municipal clôture le premier semestre 2024 et annonce la période estivale, synonyme de repos et de vacances bien méritées. Monsieur le Maire remarque que dans ce contexte un peu particulier des élections, même si le temps est au beau fixe, il y a un peu de brouillard.

Monsieur le Maire remercie les élus et le public pour leur présence ainsi que Quentin BONNET pour la diffusion de la séance sur les réseaux sociaux. Monsieur le Maire salue également la Presse qui suit peut-être la séance via les réseaux sociaux avant de la relayer dans la Voix du Nord.

Monsieur le Maire fait le point des procurations avant de revenir sur les nombreuses manifestations du mois de juin.

D'abord les fêtes d'écoles : la fête de l'école Saint-Martin puis celle de Marie Navart. Ce samedi 29 juin, ce sera la fête de l'école Jules Verne. Monsieur le Maire remercie les équipes enseignantes, les Directrices et les associations de parents d'élèves pour leur investissement. Il y a eu aussi les fêtes du périscolaire et Monsieur le Maire remercie les agents de la vie scolaire qui accompagnent au quotidien les enfants.

Le mois de juin a été un mois sportif avec les courses du Moulin du club Phillipidès, les tournois du Volley Club, les galas de fin d'année par Alliance Dance School et par le Gym Club, et les courses cyclistes du vélo Club.

La convivialité était également au rendez-vous avec la fête des voisins, l'accueil des nouveaux Templeuvois, la rue aux enfants par Templeuve en Transition, le repas du Club de l'amitié, la fête du Relais Petite Enfance, la braderie-brocante et la ducasse.

Le mois de juin a été un mois citoyen avec l'organisation des élections européennes, la cérémonie patriotique pour célébrer l'appel du 18 juin et les 80 ans du Débarquement, la journée de sensibilisation à la sécurité routière. Monsieur le Maire remercie Madame Marie-Françoise TAHON, Adjointe à la famille, à la solidarité et aux séniors, qui avec sa commission a permis à 50 séniors templeuvois de participer à cette journée de sensibilisation à la sécurité routière.

Le mois de juin fut également culturel avec de nombreux concerts organisés par les associations (Kolor'Ados, l'Harmonie de Templeuve, Chantons à Templeuve), le festival de théâtre de l'école de Théâtre en Pévèle organisé au PTT, le bal country, la fête de la musique organisée par les commerçants sur la place et par la municipalité à l'église Saint-Martin et sur la plaine du Château Baratte qui fut un grand succès populaire avec une belle ambiance. Monsieur le Maire remercie Madame Joëlle DUPRIEZ, Adjointe à la Culture, ses collaborateurs et l'ensemble des organisateurs qui ont permis ces événements.

Toutes ces manifestations ont rencontré un énorme succès. Monsieur le Maire remercie les habitants qui ont répondu présents, les associations, les écoles, les élus du Conseil municipal et le Conseil municipal des enfants, les services municipaux qui font en sorte que toutes ces manifestations se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur le Maire revient sur les travaux en cours. L'assainissement rue de Bonnance est terminé. Le Chaucidou avenue Baratte sera réalisé prochainement.

Monsieur le Maire rappelle le prolongement de l'assainissement par NOREADE et précise que la mise en place de ce chaucidou par le Département intervient dans le cadre d'une expérimentation. En effet, c'est la première fois que le Département engage ce type de projet sur une chaussée aussi longue et aussi structurante pour le territoire.

Avant que ce type de projet puisse se déployer ailleurs, cette zone d'expérimentation doit faire l'objet de phases de constatation et d'amélioration des choses et d'ajustements en fonction de ces observations. Lorsque les travaux de prolongement du chaucidou jusqu'à l'entrée de Templeuve-en-Pévèle (stop rue de Péronne devant le château Baratte) seront réalisés, le Département adaptera certaines choses en fonction des constatations qui auront été faites.

Par exemple, la chaussée a été refaite en noir à certains endroits alors qu'on aurait pu s'attendre à une chaussée rouge car le Département va réadapter le projet en septembre pour optimiser l'expérimentation et éviter les conflits d'usage entre les cyclistes et les automobilistes. Cette zone comprend de nombreux virages et présente des manques de visibilité.

Une réunion avec le Département a eu lieu récemment pour échanger autour des adaptations dans le cadre de la finalisation de ce chaucidou qui va de Fretin jusqu'à l'entrée de Templeuve. L'argent public n'a pas été dilapidé et les choses vont être optimisées dans les prochaines semaines.

Des travaux de modernisation du réseau d'eau potable rue de La Quièze vont commencer fin juillet. Certains trottoirs ont été refaits en partie dans cette rue mais parfois les projets se croisent et il est difficile pour la commune d'avoir une vision globale permettant de gérer l'intérêt général. Des portions de la voirie seront certainement coupées à la circulation. Il y aura 5 phasages depuis la rue de la Baille jusqu'à la rue de la Tuileries pour une durée de 5 mois comme indiqué dans la lettre d'information municipale.

D'autres travaux traditionnels seront effectués par les services municipaux comme le balayage des fils d'eau dans les rues de la commune.

Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour du Conseil municipal n'est pas particulièrement chargé. Une délibération importante est le vote des subventions aux associations : le soutien qu'apporte la municipalité au monde associatif participe au dynamisme de la commune et aux projets des associations. Cela passe par la mise à disposition des salles et de leur entretien, des équipements, du matériel.

La commune a d'ailleurs investi cette année dans une toute nouvelle scène mobile qui a commencé à se déplacer dans les fêtes d'école et dans le parc du Château Baratte. Il s'agit d'un matériel performant qui permet au personnel d'être beaucoup moins sollicité physiquement comparé au portage et à l'installation de l'ancien podium. Cette scène mobile se déploie en 1h et évite au personnel de porter des charges lourdes et permet de gagner du temps d'installation.

Le soutien de la mairie passe aussi par l'aide logistique avec un service municipal dédié à la Vie locale et la possibilité d'octroi de subventions sous certaines conditions. L'enveloppe budgétaire dédiée aux subventions aux associations est conséquente, presque 65 000 euros, ce qui représente un effort budgétaire important qui vient compléter les avantages en nature cités précédemment.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle DUPRIEZ qui souhaite s'adresser directement aux associations. Madame Joëlle DUPRIEZ rappelle que les associations ont de très beaux équipements. Dans le respect des lieux et du personnel municipal (concierges, service technique...), Madame Joëlle DUPRIEZ souhaite que les associations rangent les lieux et respectent les horaires. Et c'est en accord avec Monsieur PEREZ, Directeur Général des Services, que Madame Joëlle DUPRIEZ souligne l'investissement des associations mais également l'importance pour les associations de respecter tout ce que la municipalité leur met à disposition et les règles qui sont également garantes de la bonne harmonie de la vie locale. Monsieur le Maire rejoint les propos de Madame Joëlle DUPRIEZ.

Monsieur le Maire rappelle les dates du premier et second tour des élections législatives le dimanche 30 juin et le dimanche 7 juillet. Monsieur le Maire remercie les collègues et les personnes qui se sont manifestés pour tenir les bureaux de vote. Il a fallu réorganiser les choses en passant la durée des permanences de 2h30 à 3h30 par jour. Donc trois créneaux de 3h30 afin d'avoir suffisamment de présidents et d'assesseurs pour tenir les bureaux de vote. Monsieur le Maire remercie l'implication des uns et des autres.

Monsieur le Maire annonce l'agenda des prochains jours :

Samedi 29 juin - **Fête de l'école Jules Verne** - APE Jules Verne

Dimanche 30 juin - **1<sup>er</sup> tour des élections législatives**

Dimanche 7 juillet - **2<sup>nd</sup> tour des élections législatives** et **Tournoi de sixte** par Café Crém de 9h00 à 17h00 sur la plaine sportive

Samedi 13 juillet à partir de 19h - **Fête Nationale** sur la plaine du Château Baratte

Dimanche 14 juillet - à partir de 15h - **Course cycliste Critérium** - Cycling Org

Jeudi 1<sup>er</sup> août - De 10h à 13h et de 15h à 19h15 - **Don du sang** - salle polyvalente

Jeudi 22 août - **Fête du Centre de Loisirs** - salle polyvalente

Vendredi 30 août - **Repas Moules Frites** du Club de l'amitié – salle polyvalente

Samedi 31 août - **Rallye touristique** Deffontaines

Samedi 7 septembre de 14h - 18h - **Forum des associations** au Temps des Loisirs

Du vendredi 6 au dimanche 8 septembre : **La Patriote qui fête ses 120 ans** organise un week-end festif avec matchs des équipes templeuvoises, match de gala, soirée DJ, expositions photos retraçant l'histoire du club, etc...

Le bulletin d'informations municipales sera distribué à partir de mercredi, toutes les informations pour passer un bel été y sont communiquées. Le bulletin du premier semestre sera distribué en même temps. Monsieur le Maire remercie Madame Joëlle DUPRIEZ et le service communication pour cette rétrospective qui retrace les actions municipales et les grands événements qui se sont déroulés sur la commune.

### **1- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2024**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 30 mai 2024 à l'approbation du Conseil municipal.

<b>Liste</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	<b>22</b>		
Ensemble, Réinventons Templeuve	<b>7</b>		

### **2- Ajustement des autorisations de programme / crédits de paiement pour la restauration de l'église Saint-Martin**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances et aux affaires juridiques. Monsieur Stéphane MICHEL explique que le Conseil municipal a voté il y a trois ans une autorisation de programme et crédits de paiement concernant la restauration de l'église Saint-Martin ouverte à hauteur de 3,6 millions d'euros. Une APCP est une enveloppe budgétaire qui permet de réaliser les dépenses, de payer les factures au fur et à mesure de l'avancée du chantier, sans tenir compte des exercices budgétaires, c'est à dire sans être contraint par le fait d'être sur le budget 2022, 2023 ou 2024.

Donc il est possible de payer les factures au fur et à mesure qu'elles arrivent dans le respect évidemment de l'enveloppe. Le montant final était très précisément de 3 542 546,63 €. Monsieur Stéphane MICHEL explique que malheureusement, lorsque les dernières factures des entreprises des différents lots sont arrivées, celles-ci étaient beaucoup plus importantes qu'attendu parce que les entreprises des différents lots (sept lots au total) ont fait jouer la clause de révision intégrée dans tous les marchés publics. Monsieur Stéphane MICHEL indique que cette clause de révision, est obligatoire et prévue par la loi. Elle permet aux entreprises, lorsque le chantier dure un certain temps, d'utiliser un indice (une indexation) qui est mensuel et permet potentiellement de revaloriser le montant des travaux chiffrés et demandés.

Comme le rappelle Monsieur Stéphane MICHEL, il y a eu sur la durée du chantier, une inflation beaucoup plus importante que les années précédentes. Les entreprises ont donc décidé de faire jouer cette clause de révision pour arriver aux alentours de 10 % d'augmentation du montant des factures.

Sur 3 millions d'euros de travaux hors taxe environ, si on ajoute 10 %, ça fait 300 000 €. Il faut également ajouter le montant des honoraires de l'architecte qui ont également augmenté puisqu'un architecte est payé au pourcentage par rapport au montant des travaux.

Il est donc demandé de bien vouloir augmenter le montant de l'enveloppe globale et de la passer à 3,9 millions d'euros, c'est-à-dire d'augmenter très précisément l'APCP de 357 453,37 € pour arriver à 3,9 millions, sachant que toute une série de factures sont déjà parvenues avec le montant de la revalorisation. Trois factures sont encore attendues mais le fait que toutes les entreprises de tous les différents lots allaient utiliser la clause de révision a bien été anticipé. Ainsi les 357 453,37 € sont en fait une estimation haute, le montant sera sans doute un peu en dessous des 3,9 millions TTC pour la restauration de l'église.

Monsieur Stéphane MICHEL précise qu'aujourd'hui la commune n'a pas de problème de trésorerie, c'est-à-dire que l'argent est disponible sur le compte, donc la municipalité peut potentiellement payer les factures. Néanmoins si le montant de l'APCP n'est pas augmenté, les factures sont bloquées parce qu'au-delà de 3,6 millions, il n'est pas possible de payer les factures, même en ayant les fonds disponibles. Cette délibération est donc attendue par un certain nombre d'entreprises qui souhaitent évidemment que les dernières factures soient réglées.

Monsieur le Maire souligne que la commune de Templeuve n'a pas la réputation d'être une commune qui paye mal ou qui paye en retard ses fournisseurs, ses entreprises et autres. Cette délibération va donc permettre de solder les factures en attente pour les entreprises qui ont travaillé sur ce magnifique chantier de l'église Saint-Martin de Templeuve-en-Pévèle.

Dans le cadre de l'opération « Restauration de l'église Saint-Martin » et suite à l'actualisation contractuelle des prix pratiqués par les entreprises attributaires du marché, il est proposé au Conseil municipal de porter le montant de l'autorisation de programme à 3 900 000 € et de modifier le montant des crédits de paiement comme suit pour l'année 2024 : 357 453,37 €. Monsieur le Maire soumet l'ajustement des autorisations de programme / crédits de paiement pour la restauration de l'église Saint-Martin à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

### 3- Décision modificative n°1

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances pour la présentation de cette délibération qui est en lien avec l'APCP. En effet, l'enveloppe globale pour la restauration de l'église est bien sur le compte en banque de la ville. Néanmoins d'un point de vue budgétaire, si les dépenses sont plus élevées que prévues, il faut trouver en face des ressources qui vont venir équilibrer le budget. Donc, si la ville dépense 357 453,37 € de plus, il faut trouver une rentrée d'argent équivalente au niveau des recettes.

C'est pourquoi Monsieur Stéphane MICHEL propose une décision modificative simple qui contient deux grandes lignes, avec la même somme de chaque côté (357 000 € environ). Les recettes proviennent des comptes 91-92, appelés réserves foncières. Monsieur Stéphane MICHEL explique que les réserves

foncières correspondent au bas de laine ou au petit cochon, bref la petite cagnotte de la municipalité. Donc, il y aura -357 000 € sur l'opération réserve foncière car cette épargne sera utilisée pour finir de payer les dernières factures liées au chantier de la restauration de l'église Saint-Martin.

Dans le prolongement de l'ajustement de l'APCP relative à l'opération « restauration de l'église », le Conseil municipal propose une modification et un rééquilibrage du budget. Monsieur le Maire soumet la Décision modificative n°1 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

#### **4- Autorisation de signature des actes permettant la cession de la parcelle AR 307 p1 et AR 298 p1 – rue de l'Escarpolette**

Monsieur le Maire indique que cette délibération concerne l'autorisation de signature d'un acte de vente pour la cession de parcelle cadastrée AR 307 p1 et AR 298 p1 pour une contenance de 148 mètres carrés pour un montant de 8 880 € d'une part et une contenance de 87 mètres carrés pour un montant de 5 220 € d'autre part, faisant en sorte que ces parcelles soient vendues au prix de 60 € le mètre carré.

Monsieur le Maire ajoute que les deux parcelles sont cédées à des particuliers qui habitent rue de l'Escarpolette. Les superficies présentées en commission Urbanisme n'étaient pas exactes. Elles ont fait l'objet de légères modifications afin d'être présentées dans la bonne configuration pour cette délibération.

Monsieur le Maire précise que le produit de ces cessions permettra au quartier du rond-point des sorcières de profiter de projets d'intérêt locaux d'aménagement au sein du quartier pour l'améliorer sur un plan environnemental. Monsieur le Maire rappelle qu'il a été un peu compliqué de parvenir à un accord à la fois avec les riverains de cette opération et avec les acquéreurs potentiels qui sont aussi riverains de l'opération.

Monsieur MAILLARD remarque que normalement le règlement du lotissement prévoit qu'il y ait un compromis signé par une majorité des lotisseurs, c'est à dire 50 ou 75 %. Monsieur MAILLARD demande si ce compromis a été présenté aux riverains et accordé.

Monsieur le Maire répond qu'une délibération est justement nécessaire pour pouvoir proposer un compromis aux riverains. Cette délibération permettra d'avancer sur le sujet. Effectivement, comme il s'agit d'une copropriété, il faut l'accord d'une majorité des riverains. Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré le porte-parole des riverains et échangé sur le sujet pour avancer. Mais à ce stade, la délibération proposée ce soir est une étape obligatoire.

Comme évoqué en commission, il y a un règlement de lotissement qui date de 2014 et donc valide jusque fin 2024. Néanmoins la municipalité a fait le choix de ne pas laisser courir les délais et de répondre au plus vite aux attentes des riverains, donc de présenter le projet en Conseil municipal.

Cette délibération permettra d'enclencher les discussions finales avec les différentes personnes concernées par cette opération. Monsieur le Maire affirme assumer politiquement cette opération et sa volonté d'avoir un consensus du lotissement, ce qui représente quatorze ou quinze unités foncières concernées par le sujet, dont les deux acquéreurs potentiels.

Le souhait de la municipalité est de parvenir rapidement à un accord (avant la fin de validité du règlement du lotissement). Les choses sont claires. Cela dit, si d'aventure les colotisseurs ne sont pas favorables à la vente, celle-ci ne se fera pas. Il faut absolument l'accord des deux tiers du lotissement pour procéder à la vente.

Dans le cadre du dossier DELEMER, Monsieur le Maire soumet l'autorisation de signature des actes permettant la cession de la parcelle AR 307 p1 et AR 298 p1 – rue de l'Escarpolette à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

#### **5- Autorisation de signature des actes permettant la cession de la parcelle AR 298 p2 et AR 298 p3 – rue de l'Escarpolette**

Dans le cadre du dossier COUVREUX/RASSON, Monsieur le Maire soumet l'autorisation de signature des actes permettant la cession de la parcelle AR 298 p2 et AR 298 p3 – rue de l'Escarpolette à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

#### **6- Signature d'une convention de groupement de commande relatif à la restauration et à la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil**

Monsieur le Maire indique que le Centre de gestion du Nord qui est en charge de ce sujet va passer un appel d'offres pour l'ensemble des collectivités qui adhèrent à ce groupement de commandes. C'est pourquoi il est demandé de bien vouloir autoriser la signature de cette convention avec le centre de gestion 59. Monsieur le Maire ajoute que le CDG59 accompagne les communes sur tout ce qui est

archivage et rappelle également la convention de mise à disposition par le centre de gestion d'un archiviste qui vient régulièrement assister la commune dans le traitement de ses archives. Monsieur le Maire rappelle que les archives de la commune se situent dans les caves du château Baratte (anciens vestiaires du club de football de Templeuve).

Monsieur le Maire soumet la signature d'une convention de groupement de commandes avec le CDG 59 pour la restauration et la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

#### **7- Signature d'une convention de groupement de commandes pour la « Signalisation routière horizontale, fourniture »**

Monsieur le Maire présente les 3 conventions de groupement de commandes relatives à la signalisation routière. L'objectif est de mutualiser les équipements de signalisation routière avec l'ensemble des communes de l'intercommunalité afin d'obtenir de meilleures conditions, de meilleurs prix pour les différents travaux sur les communes respectives.

Le groupement de commandes a effectivement pour but d'obtenir des actes contractuels et financiers plus intéressants que si chaque commune rédige son propre marché nécessitant par ailleurs beaucoup de travail pour les collaborateurs.

Dans le cadre des groupements de commande proposés par la Communauté de communes Pévèle Carembault, Monsieur le Maire soumet la signature d'une convention de groupement de commandes pour la signalisation routière horizontale et fourniture à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

#### **8- Signature d'une convention de groupement de commandes « Signalisation routière verticale, fourniture »**

Dans le cadre des groupements de commande proposés par la Communauté de communes Pévèle Carembault, Monsieur le Maire soumet la signature d'une convention de groupement de commandes pour la signalisation routière verticale et fourniture à l'approbation du Conseil municipal.



Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

**9- Signature d'une convention de groupement de commandes pour la « Signalisation routière verticale et horizontale, fourniture et pose »**

Dans le cadre des groupements de commande proposés par la Communauté de communes Pévèle Carembault, Monsieur le Maire soumet la signature d'une convention de groupement de commandes pour la signalisation routière verticale et horizontale, fourniture et pose à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

**10- Adhésion au service commun « ENERGIE » de la Communauté de communes Pévèle-Carembault**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Amandine GOUDARD, Adjointe en charge du développement durable, du cadre de vie de la mobilité. Madame Amandine GOUDARD indique qu'effectivement, la CCPC a souhaité mettre en place un service Energie avec un conseiller Energie partagé. Chaque commune est donc invitée à y adhérer. Madame Amandine GOUDARD rappelle que la commune a démarré cette année un audit énergétique des bâtiments de sa propre initiative. Néanmoins, il serait quand même pertinent d'adhérer à ce service dans la mesure où le conseiller Energie sera à même d'accompagner la commune sur des projets d'amélioration de bâtiments, d'installations solaires, etc.

Dans l'objectif de favoriser la massification des travaux de rénovation énergétique performants et la mise en place d'énergies renouvelables, Monsieur le Maire soumet l'adhésion au service commun « Energie » de la CCPC à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

## 11- Subvention aux associations

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des commissions pour le travail initial d'analyse de l'ensemble des demandes des associations. C'est un gros travail de récupérer les documents auprès des associations et d'instruire les dossiers présentés ensuite en commission pour émettre un avis de chacune des commissions.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane Michel, Adjoint aux Finances, qui remercie également l'intégralité des collègues qui ont travaillé en commission sur le sujet pour arriver à cette proposition de délibération.

Monsieur Stéphane Michel indique qu'il y a 36 associations concernées pour une enveloppe globale de 64 650 €, auquel il faut ajouter les 5 000 € de la délibération suivante spécifique au Petit Théâtre de Templeuve puisque c'est une association dite « In House », intégrée.

Si on ajoute les 5 000 € du PTT à ces 64 650 €, on arrive à 69 650 €. En fait, il s'agit de l'enveloppe habituelle car les années précédentes la somme consacrée aux subventions directes aux associations était d'environ 70 000 €.

Madame MORONVAL demande si pour l'année prochaine il serait possible de présenter en annexe du CA 2024 les prestations en nature car c'est une obligation. Madame Joëlle DUPRIEZ, 1<sup>ère</sup> Adjointe, répond que les fiches des associations présentées en commission font déjà apparaître les locaux occupés et les aides. Donc, ces questions sont évoquées dans chaque commission.

Monsieur le Maire rappelle que les élus membres d'associations ne prennent pas part au vote.

Afin de soutenir la vie associative locale, Monsieur le Maire soumet l'octroi de subvention aux associations pour un montant total de 64 650 € à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	13		
Ensemble, Réinventons Templeuve	4		

En tant que membres de certaines associations, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Patrice PUCHOIS, Sandrine BROCARD, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Yannick LIEVIN, Emmanuel CHARETTE ne prennent pas part au vote.

## 12- Subvention au Petit Théâtre de Templeuve

Monsieur Stéphane Michel indique que le montant de la subvention proposée pour le Petit Théâtre de Templeuve est de 5 000 €.

Monsieur le Maire soumet l'octroi d'une subvention annuelle de 5 000 € au Petit Théâtre de Templeuve à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	16		
Ensemble, Réinventons Templeuve	6		

Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Cyprien DUBUS, Manuella DELESALLE, Philippe KUPPENS membres de l'association le PTT, ne prennent pas part au vote.

### 13- Signature d'une convention d'accueil d'un personnel Education nationale dans le cadre d'un PACD

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle DUPRIEZ, 1<sup>ère</sup> Adjointe. Madame Joëlle DUPRIEZ présente ce dispositif « Poste adapté de courte durée » qui permet à un personnel rencontrant des difficultés dues à son état de santé, de recouvrer la pleine capacité par un contrat d'un an renouvelable une fois. Dans ce cadre, des formations sont obligatoires ainsi qu'un suivi par l'Éducation nationale.

Madame Joëlle DUPRIEZ précise que cette dame est un professeur de l'Éducation nationale qui souhaite se reconvertir en tant que médiathécaire suite à un burn-out. Madame Joëlle DUPRIEZ ajoute que cette personne va donc pouvoir travailler à la médiathèque mais que ce poste n'aura aucune incidence sur le budget de la commune. Il est pris en charge par l'Éducation nationale. La municipalité a estimé intéressant de redonner une chance à cette personne et de lui permettre de se former à la Médiathèque *Entre les lignes* pendant un an voire deux années si elle se plaît.

Dans le cadre du dispositif « Poste Adapté de Courte Durée » de l'Éducation nationale, Monsieur le Maire soumet l'autorisation de signature d'une convention d'accueil d'un personnel Education nationale à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

### 14- Contrats d'apprentissage pour l'année scolaire 2024/2025

Madame Joëlle DUPRIEZ, 1<sup>ère</sup> Adjointe, présente les contrats d'apprentissage prévus pour l'année 2024-2025 : 1 apprentis aux bâtiments et 2 apprentis aux espaces verts (CAP ou bac pro). Un autre poste d'apprentis était prévu pour le développement durable mais aucun candidat à ce jour. Il est donc proposé de maintenir ce poste au tableau des effectifs. Il serait ainsi possible d'avoir quatre contrats d'apprentissage.

Madame Joëlle DUPRIEZ précise qu'il y a malheureusement beaucoup moins d'aides du CNFPT. Avant, le CNFPT prenait en charge les frais de scolarisation. Pour l'année scolaire 2024-2025, un seul contrat sera pris en charge par le CNFPT, les autres seront à notre charge. Madame Joëlle DUPRIEZ souligne qu'en

principe, la municipalité est très favorable à ces contrats d'apprentissage permettant de donner une chance à des jeunes qui parfois ont eu des problèmes scolaires mais qui se forment à des métiers manuels. Et la commune est là pour les encourager et les soutenir.

Monsieur le Maire soumet l'inscription au tableau des effectifs de 4 contrats d'apprentissage pour l'année scolaire 2024/2025 à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

#### 15- Confirmation de l'existence d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Joëlle DUPRIEZ. Madame Joëlle DUPRIEZ informe qu'un contrôle de la préfecture suite à l'embauche de Monsieur PEREZ, Directeur général, portait sur l'existence d'un emploi fonctionnel de directeur général de service.

Madame Joëlle DUPRIEZ indique que l'emploi fonctionnel de directeur général des services est un statut particulier. C'est un poste d'Attaché, de catégorie A, mais le fait d'être un emploi fonctionnel et non un contrat relève d'un décret particulier qui porte des dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs.

Suite à des recherches infructueuses dans les archives d'une délibération relative à la création de ce poste fonctionnel, il a été décidé de confirmer l'existence d'un emploi fonctionnel de directeur général des services par une nouvelle délibération.

Suite à une demande de la Préfecture dans le cadre de ses missions de contrôle, Monsieur le Maire soumet la confirmation de l'existence d'un emploi fonctionnel de DGS à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

#### 16- Octroi d'une remise gracieuse partielle de la dette d'un agent de la Mairie de Templeuve-en-Pévèle sur son traitement indûment perçu

Madame Joëlle DUPRIEZ présente cette délibération qui concerne un agent en grave maladie depuis le 24 septembre 2022 qui est passé désormais à demi traitement. Cette situation la place dans une situation de grande précarité. En parallèle, cette personne a perçu le versement rétroactif d'une pension d'invalidité de la CPAM depuis 2023, or la pension d'invalidité n'est pas cumulable avec la rémunération qu'elle touchait.

Il est proposé trois solutions pour régulariser la situation : soit la remise totale gracieuse, soit le remboursement du demi traitement, soit le remboursement de tout. Le choix s'est porté sur un remboursement moyen/médian.

Monsieur le Maire soumet l'octroi d'une remise gracieuse partielle de la dette d'un agent en grave maladie à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

#### **17- Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC) au sein du service administratif.**

Madame Joëlle DUPRIEZ indique qu'il s'agit d'un poste en lien avec le Pôle emploi. L'orientation en PEC s'appuie sur un diagnostic global de la situation du demandeur d'emploi réalisé par le conseiller du service public de l'emploi. Le demandeur d'emploi motive sa candidature à ce dispositif par un projet de réinsertion, un projet pour retrouver un emploi qui corresponde à ses envies et à ses compétences.

Pour sa part, l'employeur doit démontrer une capacité à accompagner le demandeur au quotidien avec un agent tuteur. L'employeur doit permettre l'accès à la formation et à l'acquisition de compétences. Enfin, le poste doit permettre de développer la maîtrise de comportements professionnels et des compétences techniques qui correspondent aux besoins du bassin d'emploi.

Madame Joëlle DUPRIEZ informe que la mairie a, depuis quelques temps, de gros problèmes avec un poste à l'accueil parce que l'agent qui occupait ce poste est en longue maladie. Donc, le service d'accueil a été très perturbé. Une contractuelle qui faisait très bien son travail est restée quelques mois mais elle a passé le concours de la gendarmerie et a été reçue donc elle nous a quitté.

La municipalité pense que cet emploi PEC pourrait être une chance à la fois pour la commune et pour l'employé, parce que la mairie percevra de l'argent du Pôle emploi et le demandeur d'emploi pourra acquérir des compétences particulières sur la fonction publique.

Dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence, Monsieur le Maire soumet la signature d'une convention avec France Travail et la création d'un emploi CUI-CAE au sein des services à la population à l'approbation du Conseil municipal.

Liste	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune	22		
Ensemble, Réinventons Templeuve	7		

Monsieur le Maire ajoute que Monsieur Fabien Delporte a donné procuration à Marie-Astrid Delannoy. Ce qui n'avait pas évoqué en préambule.

Monsieur le Maire présente la question d'actualité posée par Monsieur Michel MAILLARD, Conseiller : « La maison LEPERE devient un immeuble en péril. Qu'en est-il des travaux annoncés par le groupe Pascal Boulanger en mars 2022 ? »

Effectivement, Monsieur le Maire a pu constater que lorsqu'on passe dans la rue et en particulier à pied, on se rend compte que la transformation de cet immeuble se fait un peu attendre.

Monsieur le Maire rappelle qu'un permis a été accordé sur ce projet de requalification de la maison LEPERRE située juste après le presbytère (maison paroissiale). Les travaux de curage de ce bâtiment ont été réalisés il y a quelques mois et le début des travaux est donc attendu en tenant compte du permis de construire qui a été délivré.

Monsieur le Maire explique que les travaux tardent à commencer à cause du contexte économique de ces deux ou trois dernières années. Vu le renchérissement des coûts des travaux pour construire ou rénover les maisons, l'entreprise Boulanger n'a pas pu engager les travaux de rénovation de cette maison.

À ce stade, les prix proposés ne permettent pas à l'entreprise de commencer les travaux. Ils ne rentrent pas dans les chiffres attendus et ne paraissent pas économiquement viables pour que cette opération puisse se faire. L'entreprise travaille sur un certain nombre d'hypothèses qui seront examinées le 8 juillet prochain afin d'avancer sur ce projet.

Monsieur le Maire ajoute que le projet n'est pas remis en cause. Le promoteur de ce projet, Monsieur BOULANGER, souhaite réaliser ce projet dans des délais raisonnables. Ils ont un chiffrage de la réhabilitation de l'immeuble. Et ils ont aussi demandé le chiffrage d'une démolition reconstruction, tenant compte du permis délivré. Donc, le promoteur travaille aussi sur une hypothèse où il raserait la maison pour la reconstruire à l'identique.

Monsieur le Maire évoque les grandes villes où il est possible parfois de voir une façade conservée alors que derrière tout a été complètement refait. Donc le 8 juillet, l'entreprise va statuer sur un scénario qui sera peut-être une démolition/reconstruction avec éventuellement une modification du permis de construire et un permis de démolir, même si la législation a évolué là-dessus pour pouvoir faire en sorte que des projets bloqués de ce type puissent sortir de terre.

Monsieur le Maire se montre rassurant sur une issue de ce dossier à la rentrée. Pour autant, Monsieur le Maire a fait part au promoteur de l'inquiétude de la municipalité par rapport à l'état du bâti et une éventuelle mise en péril. En effet, la question peut se poser d'un arrêté de péril. Une grande poutre jaune a été installée donc le bâtiment est tenu. Toutefois, la municipalité étudie l'utilité d'un arrêté de péril de manière à garantir la sécurité sur le domaine public. Monsieur le Maire rappelle sa responsabilité quant à l'intégrité physique de la population et des concitoyens.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à poser ce genre de questions en commission également. Monsieur le Maire rappelle que l'équipe municipale se tient à la disposition de chacun et chacune pour répondre aux différentes questions.

L'ordre du jour est épuisé.

Monsieur le Maire annonce la date du prochain Conseil municipal qui aura lieu le 26 septembre.

Madame Joëlle DUPRIEZ souhaite présenter les statistiques du ministère de la Culture concernant la médiathèque de Templeuve-en-Pévèle. Ces chiffres reçus le mois dernier ont été présentés en commission. La médiathèque de Templeuve est la première médiathèque du réseau *Graines de culture* avec 2554 inscrits et 74 096 documents prêtés en 2023. Donc un fonds documentaire de 17 251 exemplaires.

Madame Joëlle DUPRIEZ informe que la Communauté de communes a passé un abonnement avec SKILLEOS ce qui permet aux habitués de la médiathèque avec leur carte de lecteur d'accéder gratuitement à de nombreux tutos / formations en ligne. Madame Joëlle DUPRIEZ ajoute que cette application remporte un succès fou pour apprendre l'anglais, la guitare et la cuisine. Ce sont les trois domaines les plus demandés sur SKILLEOS.

Monsieur le Maire ajoute que la municipalité est très fière de ses équipements communaux. Monsieur le Maire souhaite à chacun et chacune de profiter durant cet été des équipements communaux comme la médiathèque et aussi des équipements sportifs et récréatifs, des cinémas qui marchent très bien en ce moment et des équipements communautaires tel que le centre aquatique situé sur le territoire de la commune de Templeuve-en-Pévèle.

Monsieur le Maire souhaite à tous et toutes un bel été et retrouvera avec plaisir celles et ceux qui seront présents lors des nombreuses animations ses prochains jours.

Monsieur le Maire remercie chacun et chacune pour leur participation à cette séance et remercie Quentin BONNET pour la réalisation et la retransmission.

La séance est levée.

**Vu, le Maire  
Luc MONNET**